



## Elections étudiantes : vérifiez votre inscription avant le 17 janvier

Publié le 4 janvier 2024, Mis à jour le 8 janvier 2024 Catégorie(s) : Elections



DU 6 AU 8 FÉVRIER 2024, AURONT LIEU LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS ÉTUDIANTS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CROUS. AFIN DE POUVOIR VOTER, IL EST IMPÉRATIF D'ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE.

## INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Afin de pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale. Pour vérifier votre inscription à la liste, rendez-vous sur <u>evote.lescrous.fr</u> avant le 17 janvier midi.

Si vous ne figurez pas sur la liste électorale ou si vous souhaitez modifier votre inscription, vous pourrez faire une demande sur <u>evote.lescrous.fr</u> avant le 17 janvier midi en fournissant comme pièces justificatives :

- Un justificatif de votre statut d'étudiant (carte étudiante ou certificat de scolarité)
- Un titre d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)

Vous recevrez par mail courant janvier votre identifiant ainsi que le lien qui vous permettra de voter.





## Elections étudiantes : vérifiez votre inscription avant le 17 janvier

Publié le 4 janvier 2024, Mis à jour le 8 janvier 2024 Catégorie(s) : Elections

Pour plus d'informations sur les modalités de vote : <u>JeVote.LesCrous.fr</u>

## **POURQUOI VOTER?**

Les élus étudiants vous expliquent quelles sont leurs missions et pourquoi il est important de voter du 6 au 8 février. Cliquez ici pour voir leur témoignage.